AUTAUT
ASSOCIATION DES USAGERS DU TRANSPORT AUTO/TRAIN
Constituée et déclarée conformément à la loi de 1901 – Reconnue d'intérêt général
Membre de la FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers de Transport)

RECU le
25 MAR. 2006

Monsieur Philippe MARZOLF
Président de la CPDP sur la Politique des Transports
dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien
26 Boulevard Saint-Roch
84000 AVIGNON

Monsieur le Président,

Notre association des usagers du service auto/train de la SNCF est adhérente à la FNAUT.
A ce titre, elle va être représentée au débat qui va s'instaurer au sein de la commission que vous avez en charge.
Toutefois il nous a paru utile de vous faire part du point de vue spécifique de nos propres adhérents, représentatifs d'une population de centaines de milliers d'utilisateurs d'un mode de transport encore embryonnaire mais destiné à un développement certain, le ferroutage des véhicules de tourisme.
Ces automobilistes ont décidé d'abandonner les routes et autoroutes, sur moyennes et longues distances, pour confier à la SNCF le soin d'acheminer leur voiture ou leur moto, eux-mêmes se rendant à destination par convoi généralement différent, TGV, train couchettes, etc....
Il y a là une formule permettant de décongestionner l'axe routier Bourgogne/frontières espagnoles et italiennes.

Il ne vous étonnera donc pas que nous options en faveur d'une extension des moyens ferroviaires s'il y a un choix à opérer entre celle-ci et une extension autoroutière.
Mais ce choix n'est ni sentimental ni intéressé. Il repose sur des éléments concrets :

Environnement et problématique climatique

Alors que la France s'est engagée, en vertu du protocole de Kyoto, à réduire ses émanations de gaz à effet de serre et met en application son "Plan Climat" 2004/2010, - qui sera nécessairement suivi d'autres programmes similaires -, il serait paradoxal - ou provocateur - de ne pas choisir le mode le plus "propre". Ceci sur un plan général, mais les zones riveraines de l'axe de transport sont également concernées (gaz à effet de serre, bruit).

Nous pensons que les riverains, le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, l'agence de l'environnement ADEME, la FNAUT et d'autres participants, ne manqueront pas de développer plus en détail ce paramètre fondamental.

Emprise territoriale

Sauf passages en tranchée ou remblais, une voie ferrée à double sens a une largeur inférieure de moitié à celle d'une autoroute. Soit, sur la distance en cause, un écart de plus de 100 000 hectares. Compte-tenu des difficultés présentées par l'expropriation de terre de culture, il semble opportun de choisir le mode le moins gourmand en superficies.

Le développement du ferroutage des véhicules de tourisme n'irait pas sans de profondes modifications des errements actuels.
Pour ne pas gêner le trafic voyageur sur la rive gauche du Rhône, l'acheminement des véhicules s'effectue de nuit. D'où une réduction du trafic par rapport au potentiel du service et un retard dans l'acheminement.

.../...

La volonté déclarée du président de la SNCF de reprendre une part du fret transporté par la route, de même que notre souci de voir développer le ferroutage des véhicules de tourisme, nous semble imposer la création d'une voie ferrée supplémentaire affectée aux transport "non-voyageurs", ce qui aurait en plus l'avantage d'alléger le trafic autoroutier des véhicules de passage occasionnel peu habitués à rouler dans un trafic dense.
Ceci s'accompagnant d'une politique dynamique de communication, de tarification et d'extension des prestations.

Si nous intervenons auprès de vous c'est que, à notre grand étonnement, nous n'avons pas trouvé la moindre allusion au ferroutage des véhicules de tourisme dans la documentation diffusée sur le site de la CPDP.
N'est-il pas parfois plus simple d'exploiter ce qui existe que d'imaginer du neuf ?

Nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de notre soutien respectueux dans la mission qui vous est confiée.

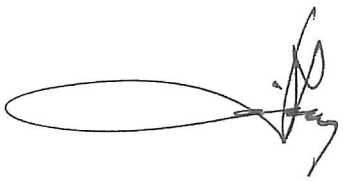

Le Président,
Bernard COURTOIS

P.J. Fiche signalétique de l'association

Association AUTAUT – Maison des Associations du 12ème - Boîte n°15 - 181 avenue Daumesnil – 75012 PARIS
Site Internet : http:// autaut.org.site.voila.fr Email : autaut@voila.fr n° SIREN 478 991 359